



Paris, le 14 septembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attribution du marché pour la Canopée : une étape supplémentaire pour le réaménagement des Halles

La Commission d'appel d'offre s'est prononcée sur les appels d'offres et négociations sur les marchés de travaux relatifs à la construction de la Canopée. L'attributaire du lot principal du gros œuvre et de l'enveloppe est un groupement conduit par l'entreprise Chantiers Modernes, du groupe Vinci.

Pour mémoire, l'enveloppe financière affectée au réaménagement des Halles, votée au Conseil de Paris de novembre 2010, s'élevait à 802 M€ HT dont 236 M€ pour la construction de la Canopée (176 M€ pour la Canopée elle-même et 60 M€ affectés à la provision pour aléas, compte tenu de la difficulté du projet).

Les marchés attribués par la commission d'appel d'offres du 13 septembre dernier s'élèvent à 172 M€ HT, incluant le marché de gros œuvre et d'enveloppe de la Canopée déclaré infructueux par la commission d'avril 2011.

Les autres marchés déjà attribués portent sur 28 M€ HT de prestations intellectuelles et 12 M€ HT de travaux divers. Les marchés restant à attribuer sont estimés à 4 M€ HT. Ainsi, ce total de 216 M€ HT sollicite 40 M€ sur la provision pour aléas qui en comptait 60 M€.

.La Ville de Paris est très satisfaite de cette phase de négociation du lot gros œuvre qui a permis de diminuer les coûts par rapport aux premières offres. Plus de la moitié des marchés de travaux de l'ensemble de l'opération, dont les plus complexes, sont désormais engagés et les entreprises sont choisies. Le projet respecte ainsi parfaitement son calendrier et son budget.

Les nouveaux marchés seront notifiés en octobre, après les délais de recours, permettant ainsi le démarrage des études d'exécution préalables au début des travaux de construction. Ceux-ci débuteront début 2012, dès la fin de la démolition des pavillons Willerval. Le clos couvert de la Canopée sera construit dans l'année 2013 et achevé fin 2013.

Contact presse

Krystel Lessard : 01 42 76 49 61

service.presse@paris.fr